

La fausse révolution du Régent

Les légendes vont bon train sur Philippe d'Orléans, le Régent libertin, immortalisé par le film de Bertrand Tavernier *Que la fête commence...* Mais une des plus tenaces est sa réputation de prince libéral, venue d'une expérience politique singulière : la polysynodie.

Par Alexandre Dupilet

Décryptage

Parent pauvre de l'histoire de l'Ancien Régime, la Régence (1715-1723) aurait été une période d'insouciance et de libertinage. Alexandre Dupilet est le premier historien à s'être intéressé de près au fonctionnement réel du pouvoir sous Philippe d'Orléans. La polysynodie, ou « gouvernement par conseils », mise en place en 1715 est une des seules institutions de l'Ancien Régime pour laquelle nous possédons encore les procès-verbaux. Pour chacun des conseils, Alexandre Dupilet a étudié en détail quatre mois de l'année 1716 et trois mois de l'année 1717. Ce dépouillement massif montre, au jour le jour, l'intelligence politique du Régent qui a su conserver

« **V**oici le temps de l'aimable Régence, / Temps fortuné, marqué par la licence, / Où la folie, agitant son grelot, / D'un pied léger parcourt toute la France, / Où nul mortel ne daigne être dévot, / Où l'on fait tout excepté pénitence / Le bon Régent, de son palais royal, / Des voluptés donne à tous le signal. » Extraits de *La Pucelle d'Orléans*¹, ces vers de Voltaire résumant bien ce que l'on a longtemps retenu de la Régence de Philippe d'Orléans (1715-1723). A l'atmosphère empesée de la fin du règne de Louis XIV succède un temps d'insouciance et de frivolité. Que la fête commence ! est-on tenté d'ajouter pour saisir d'un trait l'état d'esprit de la Cour au lendemain de la mort du Roi-Soleil. Quant au Régent, que Voltaire dépeint en grand ordonnateur des festivités, il incarne dans la mémoire collective le libertin aux mœurs légères, qui n'écouait que son bon plaisir.

UNE RÉPUTATION SULFUREUSE

La réputation sulfureuse de Philippe d'Orléans est établie bien avant son arrivée au pouvoir. Né en 1674 à Saint-Cloud, le fils de Monsieur, frère de Louis XIV, et de Madame, princesse Palatine, était le



L'AUTEUR
Agrégé et docteur en histoire de l'université Paris-VIII-Vincennes-Saint-Denis, Alexandre Dupilet vient de publier *La Régence absolue. Philippe d'Orléans et la polysynodie, 1715-1718* (Champ Vallon, 2011).

petit-fils de Louis XIII et le neveu de Louis XIV. Sous la conduite de l'abbé Dubois, il reçut une éducation solide, particulièrement poussée dans les matières scientifiques. Adolescent, le jeune duc de Chartres passait pour être un sujet brillant. Il s'illustra également sur les champs de bataille, suscitant l'admiration par sa bravoure. Mais cette renommée flatteuse fut ternie par de nombreux scandales.

A plusieurs reprises, il fut suspecté d'avoir cherché à empoisonner ses proches. En 1709, le bruit courut qu'il avait fait boire quelques philtres mystérieux à sa femme, la duchesse d'Orléans, alors enceinte de quelques mois. Mais c'est surtout en 1712, lors des décès successifs du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV et dauphin de France, de son épouse et de leur fils aîné, le petit duc de Bretagne, que Philippe d'Orléans eut à faire face à des accusations de meurtre. Ces morts ne lui permettaient-elles pas de gravir les marches de l'ordre de succession ?

Philippe d'Orléans fut également soupçonné d'entretenir avec sa fille la duchesse de Berry des relations incestueuses, auxquelles il est maintes fois fait allusion dans les libelles et notamment dans les « philippiques », ces petites pièces en vers qui furent le terreau de la légende noire du Régent. On sait aujourd'hui que ces rumeurs

étaient infondées. Même au plus fort de la tempête de 1712, Louis XIV ne prêta jamais d'intérêt à ces basses insinuations. Le roi qualifiait son neveu de « *fanfaron de crimes* », mais il l'estimait incapable de tels forfaits.

Il est vrai que Philippe d'Orléans tendait les verges pour se faire battre. Il était féru de chimie, à tel point qu'il avait fait aménager un laboratoire au Palais-Royal où il se livrait à toutes sortes d'expériences. Nul doute qu'il dut en partie sa réputation d'empoisonneur à cette passion. Par bravade ou inconscience, il affichait ouvertement son mépris des conventions. En 1709, lors d'un dîner d'officiers, au cours d'une campagne militaire en Espagne, il insulta Mme de Maintenon, l'épouse secrète de Louis XIV, et la princesse des Ursins, principale conseillère du roi d'Espagne Philippe V, lançant à ses compagnons de table : « *Messieurs, je vous porte la santé du con-capitaine et du con-lieutenant.* »

Ce qui choquait peut-être le plus était les petits soupers que le duc organisait au Palais-Royal : il abolissait toutes les règles de l'étiquette en renvoyant ses laquais et en mettant lui-même la main à la pâte pour régaler ses invités et, parmi eux, ses amis les plus fidèles, les fameux « roués » – nommés ainsi car leurs débauches les rendaient dignes

de subir le supplice de la roue. S'ils ont contribué à alimenter les fantasmes sur Philippe d'Orléans, ces soupers n'ont pourtant jamais été les orgies souvent décrites. Le Régent n'était sans doute pas un saint, mais rien ne permet de justifier la légende noire relayée par les historiens des XVIII^e et XIX^e siècles. Le plus grave est que cette image, construite sur la vie privée de Philippe d'Orléans, a influencé le jugement sur son action politique.

AUTORITAIRE ET LIBÉRAL

A la fin du XIX^e siècle, les quelques mots qu'Ernest Lavisse consacre à la Régence dans son manuel d'histoire à l'usage des élèves du primaire résumant cette vision : « *Pendant la minorité de Louis XV, la France est gouvernée par le duc d'Orléans (1715-1723), qui a pour principal conseiller Dubois, puis le duc de Bourbon (1723-1726). Ces trois personnages sont célèbres surtout par leurs vices.* » Prince dilettante, le duc d'Orléans n'aurait porté qu'un intérêt limité aux affaires de l'État. Il aurait également été machiavélique et manipulateur, voire brutal et autoritaire, comme lorsqu'il fit décapiter en 1720 les conjurés bretons, et leur chef le marquis de Pontcallec, accusés d'avoir comploté contre lui².

Mais la mémoire politique du Régent est loin d'être univoque. Pour d'autres, comme Michelet, le style de gouvernement de Philippe d'Orléans tranche résolument avec l'absolutisme de Louis XIV :

Une scène du film de Bertrand Tavernier *Que la fête commence...* (1974). Philippe Noiret y campe un Régent débauché, entouré d'une cour de jouisseurs délutés.





RMV/GÉRARD BILOT

Ce tableau de 1717 est une allégorie de la Régence. Philippe d'Orléans y est accompagné de Minerve, symbole de sagesse. Selon certains commentateurs, le peintre Jean-Baptiste Santerre aurait donné à la déesse les traits de la maîtresse du Régent, Mme de Parabère (château de Versailles).

le Régent a multiplié les expériences afin d'améliorer la situation d'un royaume que le grand roi avait laissé en piteux état. Bien que se soldant par un échec, la mise en place de l'audacieux système de Law en 1719 est le parfait exemple de cette volonté de réforme⁴. Ce paradoxe a été résolu par la périodisation de la Régence en deux temps : les premières années (1715-1717) auraient été libérales, les dernières (1718-1723) autoritaires. Cette analyse simpliste ne résiste pas à la lecture des sources.

Le 1^{er} septembre 1715, Louis XIV mourut après soixante-douze années de règne. Dès le lendemain, en présence de Philippe d'Orléans et des principaux dignitaires de la Cour, se tint la séance du Parlement de Paris au cours de laquelle fut ouvert son testament. On apprit alors que Louis XIV souhaitait que le gouvernement fût confié à un Conseil de Régence, dont il avait fixé à l'avance la composition, et qui serait présidé par Philippe d'Orléans. Ce dernier s'éleva contre cette mesure qui limitait son pouvoir et demanda aux parlementaires de se prononcer. Sans surprise, le testament de Louis XIV fut contourné et Philippe d'Orléans, âgé de 41 ans, désigné régent du royaume.

Par la suite, le Parlement accéda à toutes ses exigences, tel le pouvoir de nommer les membres du Conseil de Régence. Il est vrai que le prince avait soigneusement préparé sa prise de pouvoir, promettant aux magistrats de restituer au Parlement le droit de remontrance avant enregistrement des édits royaux, qui lui avait été retiré par Louis XIV en 1673.

C'est également au cours de cette journée que Philippe d'Orléans évoqua pour la première fois l'idée de mettre en place un gouvernement par conseils, qui passa à la postérité sous le nom de « polysynodie », terme inventé quelques années plus tard par l'abbé de Saint-Pierre.

La polysynodie consistait à remplacer les secrétaires d'État de Louis XIV par des ministères collégiaux chargés de préparer le travail du Conseil de Régence. Ces instances ont laissé des archives très précieuses puisque chaque réunion faisait l'objet d'un procès-verbal soigneusement établi.

A travers cette innovation institutionnelle, dont l'idée venait du duc de Saint-Simon (cf. p. 84), il est possible de suivre au jour le jour le travail du gouvernement. Cette expérience a fait couler beaucoup d'encre, passant pour la première tentative de politique libérale en France. Il faut dire qu'après les conseils très restreints de Louis XIV, c'était une petite révolution dans la manière de gouverner. Elle invite logiquement à se pencher sur l'action politique de Philippe d'Orléans afin de comprendre quel « chef d'État » il fut en réalité.

UNE INNOVATION INSTITUTIONNELLE

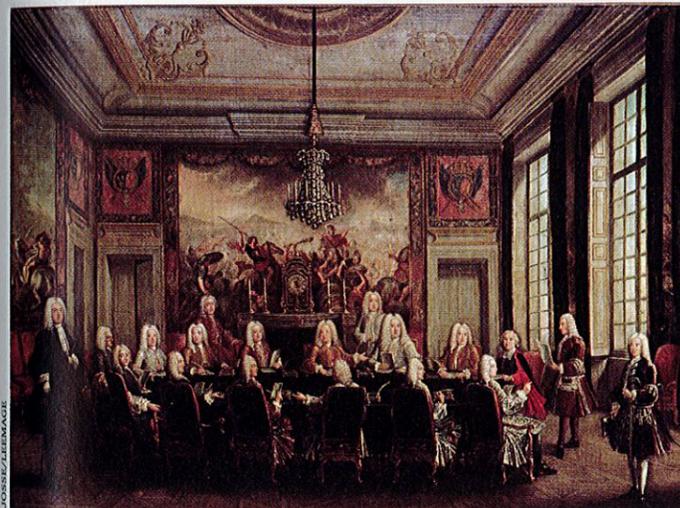
La polysynodie, instaurée par la déclaration du 15 septembre 1715, mettait en place six conseils. Les conseils des Affaires étrangères, de la Guerre, de la Marine et des Finances remplaçaient, à la tête des départements ministériels, les quatre secrétaires d'État et le contrôleur général des Finances. Le conseil du Dedans était chargé des affaires intérieures du royaume, qui étaient auparavant divisées entre les secrétaires d'État. Enfin, les affaires religieuses étaient confiées au conseil de Conscience. En janvier 1716, l'édifice fut complété par un septième conseil, celui du Commerce. Au total, ce gouvernement comprenait 62 personnes.

La polysynodie marquait aussi le retour de la noblesse d'épée, qui avait été exclue par Louis XIV au profit de la noblesse de robe : chaque conseil était présidé par un membre de la haute noblesse. Le principe de fonctionnement de ce gouvernement était simple : les affaires de l'État étaient examinées en premier lieu par ces conseils qui rendaient un avis. Le président du conseil concerné présentait ensuite le dossier devant le Conseil de Régence qui rendait une décision définitive à son sujet. Ce gouvernement renouvelé se mit au travail avec une belle ardeur. Philippe d'Orléans était un travailleur acharné. Plusieurs fois par semaine, il présidait le Conseil de Régence et rencontrait en tête à tête les présidents des conseils particuliers. Ces entretiens constituaient ce que l'on appelait la « liasse » (du nom des liasses de documents que les conseillers apportaient avec eux). De nombreuses affaires étaient évoquées lors de ces entrevues et parfois des décisions y étaient prises. Il s'agissait essentiellement de questions de routine – contentieux administratif, rapport des agents du roi. Rares étaient les dossiers présentant des réformes politiques d'envergure.

Initialement, on l'a vu, il avait été prévu que l'ensemble des affaires serait entériné par le Conseil de Régence. Mais les pratiques administratives classiques reprurent rapidement le dessus et le système de la liasse devint, pour des raisons d'efficacité, la voie privilégiée. Loin de constituer une rupture avec le système louis-quatorzien, cette pratique du pouvoir s'inscrit dans la continuité du système institutionnel précédent : le Roi-Soleil aussi avait l'habitude de rencontrer les secrétaires d'État pour traiter certains dossiers et de prendre des décisions sans passer par ses conseils. Même le principe de collégialité ne peut passer pour une innovation ; sous Louis XIV, au sein du département des Finances ou d'instances secondaires, il était déjà appliqué.

Ni par formation ni par tempérament, Philippe d'Orléans n'était le libéral que l'on a longtemps décrit. Grâce à la liasse, il concentrait entre ses mains l'essentiel du pouvoir, disposant de surcroît des prérogatives les plus importantes (nomination aux charges, composition des conseils). Il était la clé de voûte du système et, partisan convaincu de la monarchie absolue, il ne chercha nullement à l'amender ou à la modérer. On

Philippe d'Orléans n'est pas le libéral qu'on a décrit mais un Régent absolu, héritier de Louis XIV



JOSSEPH-FRANÇOIS DE TROY

UN FAUX CONSEIL DE RÉGENCE

Ce tableau, conservé au château de Versailles et de datation incertaine, s'intitule : *Le Conseil des ministres présidé par le duc d'Orléans et le cardinal de Fleury*. La scène est censée se dérouler pendant la minorité de Louis XV et représenter le Conseil de Régence chargé de diriger la politique gouvernementale. Le personnage, au centre, qui fait le geste d'ordonner pourrait donc être Philippe d'Orléans. Cependant, à l'extrémité droite de la table, on reconnaît la robe pourpre du cardinal de Fleury, le précepteur de Louis XV. Or Fleury n'a jamais siégé au Conseil de Régence. Il s'agirait plutôt d'une représentation du congrès de Soissons qui s'ouvrit en 1728 et qui réunissait les grandes puissances européennes pour maintenir la paix. Philippe d'Orléans était mort depuis près de cinq ans.

pourrait y déceler une attirance pour le pouvoir. Ce serait oublier que Philippe d'Orléans était motivé par des desseins plus nobles : en tant que régent, il n'oubliait pas qu'il était de son devoir de transmettre intact le pouvoir royal à Louis XV lorsque celui-ci serait en âge de gouverner. Régent absolu, continuateur et héritier de Louis XIV, Philippe d'Orléans manœuvra à sa guise les conseils puis, à partir de 1718, date de la fin de la polysynodie, les secrétaires d'État.

Les continuités entre la Régence et le règne de Louis XIV furent d'ailleurs plus nombreuses que les ruptures. Il y eut bien quelques expériences nouvelles, comme, on l'a dit, le système de Law, que le Régent soutint activement, mais elles furent rapidement abandonnées. La politique du Régent eut pour principal objectif de rétablir les finances de la monarchie ruinées par les guerres de Louis XIV. Les effectifs furent réduits considérablement dans l'armée et la marine, ce qui permit de rééquilibrer quelque peu la balance entre les recettes et les dépenses. Dès la fin de la guerre de Succession d'Es-

pagne, cependant, les secrétaires d'État de Louis XIV avaient commencé à supprimer des offices. Philippe d'Orléans lui-même rappelait volontiers qu'il ne faisait que prolonger par cette politique de rigueur financière l'œuvre de son oncle.

S'il y eut rupture, elle fut plutôt dans la politique religieuse et les affaires étrangères. Contrairement à Louis XIV qui avait impitoyablement persécuté Port-Royal, Philippe d'Orléans se montra conciliant envers les jansénistes. Il tenta de favoriser les discussions entre les partisans et les adversaires de la bulle *Unigenitus*⁵, parmi lesquels on trouvait d'éminents membres du clergé, comme le cardinal de Noailles, ainsi que les parlementaires, qui refusaient d'enregistrer la bulle, créant une scission politique à l'intérieur du royaume. En matière de politique étrangère, Philippe d'Orléans se démarqua également de Louis XIV. Sur les

conseils de l'abbé Dubois, devenu son principal conseiller, il procéda à un renversement complet des alliances, décidant de se séparer de l'Espagne catholique où régnait son cousin, pour se tourner vers les puissances protestantes : l'Angleterre et les Provinces-Unies.

Préserver la monarchie restait cependant, à travers ces décisions, la principale motivation du Régent. Selon lui, la querelle avec les jansénistes tout comme l'alliance avec l'Espagne étaient des facteurs de déstabilisation de l'État. Il était nécessaire de trouver des solutions pour que l'autorité royale ne fût pas fragilisée par une nouvelle guerre, notamment avec l'Angleterre,

Notes

1. Voltaire, *Œuvres complètes*, Garnier, 1877, t. IX, pp. 211-212.
2. E. Lavis, *Histoire pour les écoles primaires et classes élémentaires des lycées et collèges*. Programme de 1882, Armand Colin, 1887, p. 144.
3. Cf. J. Cornette, « La triste fin du marquis de Pontcallec », *L'Histoire* n° 357, octobre 2010, pp. 72-75.
4. John Law créa en mai 1716 une banque privée émettrice de papiers-monnaies. Transformée en banque royale en 1718, elle était adossée à un plan complexe qui mêlait combinaisons spéculatives et commerciales devenues vite incontrôlables.
5. A la demande de Louis XIV, le pape Clément XI promulgua en 1713 la bulle *Unigenitus Dei Filius*. Elle condamnait 101 propositions du *Nouveau Testament* de Pasquier Quesnel, ouvrage paru en 1692, qui était devenu la référence des jansénistes.

L'ami Saint-Simon

C'est le grand mémorialiste qui a convaincu le Régent de remplacer chaque ministre par des conseils.



Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, tableau de Perrine Viger du Vigneau, 1887 (château de Versailles).

Il a souvent été reproché au duc de Saint-Simon (1675-1755) d'être partial et de n'avoir été que le témoin indirect des événements qu'il rapporte dans ses *Mémoires*. La critique est recevable pour le règne de Louis XIV. Elle est beaucoup moins pertinente pour la période de la Régence puisque le mémorialiste était aux premières loges du pouvoir.

Saint-Simon était un ami intime de Philippe d'Orléans. Nés avec à peine six mois d'écart,

les deux hommes se côtoyaient depuis l'enfance. Cela n'empêche pas Saint-Simon d'avoir un jugement sévère sur le Régent. Dans ses *Mémoires*, il écrit que la mort de Louis XIV « surprit la paresse de M. le duc d'Orléans, comme si elle n'avait pu être prévue ».

C'est Saint-Simon qui souffla à Philippe d'Orléans l'idée d'un gouvernement par conseils, la « polysynodie ». Dès la fin de l'année 1714, ils travaillèrent ensemble à l'architecture du nouveau gouvernement, qui ressemblait, à quelques détails près, à celui que Saint-Simon décrit dans son traité élaboré au début du XVIII^e siècle.

Pourtant, Saint-Simon se montra très critique envers la polysynodie. Il estimait que son projet avait été perverti dès 1715 et accusa le Régent de n'en avoir pris que la « plus faible écorce ». Saint-Simon lui reprochait d'avoir pérennisé la pratique des entrevues particulières avec les présidents des conseils qui court-circuitaient les décisions collectives. Malgré sa déception, il siégea au Conseil de Régence jusqu'à sa dissolution. A la mort de Philippe d'Orléans en 1723, Saint-Simon quitta la Cour et se retira en son château de La Ferté-Vidame où il rédigea ses *Mémoires*.

A. D.

la principale menace de la monarchie, ou des conflits religieux.

C'est dans cette perspective qu'il faut enfin prendre l'instauration de la polysynodie. Certains ont qualifié cette création de machiavélique : la polysynodie n'aurait eu d'autre dessein que de garantir des gages aux nobles de cour dont Philippe avait besoin pour installer la Régence. Mais une fois son pouvoir établi, il se serait débarrassé de ses gêneurs susceptibles de la contester. En réalité, l'idée d'un gouvernement par conseils, appliquée dans d'autres monarchies européennes comme l'Autriche, la Suède et l'Espagne, était, en ce début de XVIII^e siècle, dans l'air du temps en France. Le duc de Bourgogne, l'héritier du trône, se proposait de le mettre en œuvre sitôt qu'il serait devenu roi. Même certaines personnalités appartenant à l'entourage proche de Louis XIV, comme le chancelier de Pontchartrain, n'y étaient pas hostiles. La fin de règne du grand roi avait en effet suscité chez les élites politiques un désir de changement que la polysynodie venait en partie combler.

Les circonstances étaient donc tout à fait propices à cette évolution institutionnelle, qui était également un moyen de canaliser une éventuelle contestation nobiliaire. Mais en s'appuyant sur la haute noblesse et en répondant de manière plus générale à l'attente politique des élites, le Régent cherchait à construire un consensus qui lui permettrait d'éviter une nouvelle Fronde (1648-1652). Pragmatique, il voyait dans la polysynodie un moyen de conserver, non pas son pouvoir, mais la monarchie.

Quand, en 1718, certains présidents des conseils tentèrent d'entraver l'aboutissement des réformes mises en place par le Régent, celui-ci arriva à un point final au gouvernement par conseils.

Loin d'être seulement un libertin, le Régent était un homme d'État brillant, dont le gouvernement en dépit de quelques troubles contestataires, ne connut aucune crise grave, à la différence des deux précédentes régences, celles de Marie de Médicis (1610-1614) et d'Anne d'Autriche (1643-1650). Il n'y eut pas non plus d'expérience libérale à la française : c'est sans avoir été altérée que l'autorité royale fut transmise au roi Louis XV en 1715, lorsque celui-ci eut atteint sa majorité – 13 ans – Philippe d'Orléans mourut quelques mois plus tard, le 2 décembre 1723. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

J. Cornette, *Le Marquis et le Régent*, Tallandier, 2009.

A. Dupilet, *La Régence absolue. Philippe d'Orléans et la polysynodie, 1715-1718*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

L. Lemarchand, *La Monarchie absolue entre deux âges : épreuves, expériences et réalisations de la Régence 1715-1723*, thèse de l'université de Rouen, 2007.

J. Meyer, *Le Régent*, Ramsay, 1985.

J.-C. Petitfils, *Le Régent*, Fayard, 1986.

D. Reynaud, C. Thomas (dir.), *Le Régent, entre fable et histoire*, CNRS Éditions, 2003.



L'ami Saint-Simon

C'est le grand mémorialiste qui a convaincu le Régent de remplacer chaque ministre par des conseils.



Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, tableau de Perrine Viger du Vigneau, 1887 (château de Versailles).

Il a souvent été reproché au duc de Saint-Simon (1675-1755) d'être partial et de n'avoir été que le témoin indirect des événements qu'il rapporte dans ses *Mémoires*. La critique est recevable pour le règne de Louis XIV. Elle est beaucoup moins pertinente pour la période de la Régence puisque le mémorialiste était aux premières loges du pouvoir.

Saint-Simon était un ami intime de Philippe d'Orléans. Nés avec à peine six mois d'écart,

les deux hommes se côtoyaient depuis l'enfance. Cela n'empêche pas Saint-Simon d'avoir un jugement sévère sur le Régent. Dans ses *Mémoires*, il écrit que la mort de Louis XIV « surprit la paresse de M. le duc d'Orléans, comme si elle n'avait pu être prévue ».

C'est Saint-Simon qui souffla à Philippe d'Orléans l'idée d'un gouvernement par conseils, la « polysynodie ». Dès la fin de l'année 1714, ils travaillèrent ensemble à l'architecture du nouveau gouvernement, qui ressemblait, à quelques détails près, à celui que Saint-Simon décrit dans son traité élaboré au début du XVIII^e siècle.

Pourtant, Saint-Simon se montra très critique envers la polysynodie. Il estimait que son projet avait été perverti dès 1715 et accusa le Régent de n'en avoir pris que la « plus faible écorce ». Saint-Simon lui reprochait d'avoir pérennisé la pratique des entrevues particulières avec les présidents des conseils qui court-circuitaient les décisions collectives. Malgré sa déception, il siégea au Conseil de Régence jusqu'à sa dissolution. A la mort de Philippe d'Orléans en 1723, Saint-Simon quitta la Cour et se retira en son château de La Ferté-Vidame où il rédigea ses *Mémoires*. A. D.

la principale menace de la monarchie, ou par des conflits religieux.

C'est dans cette perspective qu'il faut enfin comprendre l'instauration de la polysynodie. Certains ont qualifié cette création de machiavélique : la polysynodie n'aurait eu d'autre dessein que de donner des gages aux nobles de cour dont Philippe avait besoin pour installer la Régence. Mais une fois son pouvoir établi, il se serait débarrassé des gêneurs susceptibles de la contester. En réalité, l'idée d'un gouvernement par conseils, appliqué dans d'autres monarchies européennes comme l'Autriche, la Suède et l'Espagne, était, en ce début de XVIII^e siècle, dans l'air du temps en France. Le duc de Bourgogne, l'héritier du trône, se proposait de le mettre en œuvre sitôt qu'il serait devenu roi. Même certaines personnalités appartenant à l'entourage proche de Louis XIV, comme le chancelier de Pontchartrain, n'y étaient pas hostiles. La longue fin de règne du grand roi avait en effet suscité chez les élites politiques un désir de changement que la polysynodie venait en partie combler.

Les circonstances étaient donc tout à fait propices à cette évolution institutionnelle, qui était également un moyen de canaliser une éventuelle opposition nobiliaire. Mais en s'appuyant sur la haute noblesse et en répondant de manière plus générale à l'attente politique des élites, le Régent cherchait à construire un consensus qui lui permettrait d'éviter une nouvelle Fronde (1648-1652). Pragmatique, il voyait dans la polysynodie un moyen de consolider, non pas son pouvoir, mais la monarchie.

Quand, en 1718, certains présidents des conseils tentèrent d'entraver l'aboutissement des réformes mises en place par le Régent, celui-ci mit un point final au gouvernement par conseils.

Loin d'être seulement un libertin, le Régent fut un homme d'État brillant, dont le gouvernement, en dépit de quelques troubles contestataires, ne connut aucune crise grave, à la différence des deux précédentes régences, celles de Marie de Médicis (1610-1614) et d'Anne d'Autriche (1643-1651). Il n'y eut pas non plus d'expérience libérale à la française : c'est sans avoir été altérée que l'autorité royale fut transmise au roi Louis XV en 1723, lorsque celui-ci eut atteint sa majorité – 13 ans. Philippe d'Orléans mourut quelques mois plus tard, le 2 décembre 1723. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- J. Cornette, *Le Marquis et le Régent*, Tallandier, 2009.
- A. Dupilet, *La Régence absolue. Philippe d'Orléans et la polysynodie, 1715-1718*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.
- L. Lemarchand, *La Monarchie absolue entre deux âges : épreuves, expériences et réalisations de la Régence, 1715-1723*, thèse de l'université de Rouen, 2007.
- J. Meyer, *Le Régent*, Ramsay, 1985.
- J.-C. Petitfils, *Le Régent*, Fayard, 1986.
- D. Reynaud, C. Thomas (dir.), *Le Régent, entre fable et histoire*, CNRS Éditions, 2003.

